BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 612

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX-EN-PROVENCE

Ventes et cessions

844 642 363 RCS Aix-en-Provence.
GHD ENTREPRISES.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 730, Rue René Descartes, 13290 Aix-en-Provence.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au BODACC relatif au projet commun de fusion nationale Société absorbante : TELEOS CONNECT Forme : SAS à associé unique Capital : 137.250 euros Siège social : 34, Chemin de la Bébellerie 50000 Baudre Numéro unique d'identification : 324 884 352 Lieu d'immatriculation : RCS Coutances Société absorbée : GHD ENTREPRISES Forme : SAS Capital : 10.000 euros Siège social : 730 rue René Descartes 13290 Aix-en-Provence Numéro unique d'identification : 844 642 363 Lieu d'immatriculation : RCS Aix-en-Provence 1) Evaluation de l'actif et du passif de la Société Absorbée dont la transmission à la Société Absorbante est prévue : - actif : 499.908 euros - passif : 613.994 euros 2) Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : NEANT La Société Mère détient, à ce jour, la totalité des actions représentant la totalité du capital social et des droits de vote de la Société Absorbante et de la Société Absorbée. En conséquence, il n'y a pas lieu d'augmenter le capital de la Société Absorbante en rémunération de l'apport-fusion de la Société Absorbée, ni de procéder à l'échange d'actions de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante conformément aux dispositions de l'article L.236-3 II du Code de commerce, ni corrélativement de déterminer un rapport d'échange entre les actions desdites sociétés. 3) Montant prévu de la prime de fusion : NEANT. 4) Effet rétroactif de la fusion d'un point de vue comptable et fiscal : 1er janvier 2026. 5) Le projet de fusion a été établi en date du 16 septembre 2026 et a été déposé : - au Greffe du Tribunal de Commerce d'Aix-en-Provence au nom de la société TELEOS CONNECT le 18 septembre 2026 - au Greffe du Tribunal de Commerce de Coutances au nom de la société GHD ENTREPRISES le 17 septembre 2026.